

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 259

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 14

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« que la conservation ou »,

les mots :

« qu'à la conservation ou à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.